

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

**PROCÈS VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE du 27 JUIN 2024

**DEPARTEMENT**

**DU**

**LOT-ET-GARONNE**

**COMMUNE DE  
SEYCHES**

L'an deux mille vingt-quatre le 27 Juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M.BALSAC Olivier, M.ROYER Jean-Baptiste, M.COSTALONGA Hervé , Mme VARAGO Sandrine, M.BOUTELIER Jean-Alain, Mme LAFON Marie-Christine, M.FAURE Ludovic, Mme SERRES Aurélie.

Etaient absents : Mme LE FORT Erika, M.DEON Fabien Mme CORBEL Graziella, Mme BRIAUD Laetitia, Mme MAGES Séverine, Mme DELSOL Vanessa.

Nombre de Conseillers

Etaient excusés : Mme LE FORT Erika, Mme BRIAUD Laetitia

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 11

Pouvoirs : Mme LE FORT Erika a donné pouvoir à Mme SERRES Aurélie, Mme BRIAUD Laetitia a donné pouvoir à M. Emmanuel VIGO

M.BALSAC Olivier a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Approbation PV du 27/05/2024
- 2- Participation à l'action Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité et désignation d'un élu relais au sein du Conseil municipal
- 3- Création de l'impasse Trouilladis- Ajout à la délibération du 27 octobre 2020
- 4- Validation du pré-chiffrage travaux projet de construction d'une salle multi-activités
- 5- Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre
- 6- Devis supplémentaire réparation Porche de l'église saint jean baptiste
- Informations :
- Questions diverses :

Diffusion du bilan d'activité de VGA

**DELIBERATION**

**1. Approbation du PV du 27/05/2024**

M.BOUTELIER et Mme LAFON informent qu'ils sont passés à côté de la convocation et demandent à être notés « excusés à la place d'absents. M. BOUTELIER indique ne pas recevoir les mails depuis 3 conseils mais M.VIGO répond que les mails de convocation sont envoyés normalement, Mme LAFON indique que sa convocation est arrivée dans les SPAMS.

**DELIBERATION N°1 DU 27 JUIN 2024**  
**Approbation du procès-verbal du 27 mai 2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'assemblée, il demande si il y a des observations.

M.BOUTELIER et Mme LAFON informent qu'ils sont passés à côté de la convocation et demandent à être notés « excusés à la place d'absents.

Le procès-verbal est approuvé à 09 voix , 2 abstention (Mme LAFON, M.BOUTELIER)et signé .

**2. Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du Conseil Municipal**

**DELIBERATION N°2 DU 27 JUIN 2024**  
**Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

## COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'écu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'écu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal,

DECIDE de s'abstenir

0 voix pour, 0 contre, 11 abstentions

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

3. Validation du pré-chiffrage travaux, projet de construction d'une salle multi-activités

**DELIBERATION N°3 DU 27 JUIN 2024**  
**Validation du pré-chiffrage travaux, projet de construction d'une salle multi-activités**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que par délibération du 17 novembre 2024 il avait été décidé de relancer une procédure adaptée pour le projet de création d'une salle multi-activités.

Monsieur le Maire communique le montant du pré-chiffrage des travaux :

Lot N°1 Gros Œuvre	145 500.00 €
Lot N°2 Charpente Métallique-Couverture-Zinguerie	152 800.00 €
Lot N°3 Menuiserie Aluminium-Serrurerie	57 000.00 €
Lot N°4 Menuiserie Bois	13 000.00 €
Lot N°5 Plâtrerie-Isolation-Faux plafonds	68 000.00 €
Lot N°6 Carrelage-Faïence	70 000.00 €
Lot N°7 Electricité-Courants faibles	47 600.00 €
<i>OPTION -Sonorisation et vidéoprojecteur salle multi-activités-Montant HT : +10 100.00€</i>	
Lot N°8 Plomberie-Sanitaire-Chauffage-V.M.C	98 600.00 €
Lot N°9 Peinture	12 100.00 €
Lot N°10 V.R.D	55 200.00 €
<b>Travaux-Sous Total HT</b>	<b>723 000.00 €</b>
Honoraires Architecte SOBAC Alain	65 560.00 €
Honoraires Architecte-Reprise des études Avenant N°2	12 000.00 €
Bureau de Contrôle APAVE	6 380.00 €
Honoraires Mission S.P.S DEKRA	3 605.00 €
Bureau Etude Géotechnique Compétence Géotechnique Sud	1 550.00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>812 095.00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>162 419.00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>974 514.00 €</b>

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Où Monsieur le Maire en son exposé,

Le conseil municipal, 9 voix pour, 2 contre (Mme LAFON, M.BOUTELIER), o abstention

- Valide le montant du pré-chiffrage concernant les travaux de construction d'une salle multi-activités
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la marché de consultations des entreprises

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement des marchés avec les entreprises qui seront retenues et qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses, après mise en concurrence dans le respect des procédures définies par le Code des Marchés Publics.

**4. Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'oeuvre**

14 400€ sont rajoutés pour la remise en marche du projet.

M.BOUTELIER souhaite que l'architecte vienne présenter le projet.

M.VIGO rappelle que le report a coûté mais a rapporté une subvention bien supérieure.

M.VIGO présente le plan de financement. M.BOUTELIER regrette de ne pas avoir récupéré 150 000.00€ de FACIL mais M.VIGO répond qu'il aurait fallu faire une salle de spectacle avec un coût bien supérieur à 150 000€.

**DELIBERATION N° 4 DU 27 JUIN 2024**  
**Avenant n°2 au contrat de Maîtrise d'oeuvre**  
**Incidence sur le montant du contrat de maîtrise d'oeuvre Salle multi-activités**

Monsieur le Maire présente l'avenant N°2 à son conseil municipal :

**Montant de l'avenant n°2 : 14 000.00€ TTC**

**Nouveau montant du contrat 93 072.00 € TTC**

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'oeuvre à pour objet de faire apparaître les modifications apportées au contrat de base pour :

- Contractualiser les évolutions de programme de l'opération décidées par la Maître d'ouvrages
- D'arrêter le coût définitif des travaux et le seuil de tolérance qui lui est assorti ainsi que le forfait de rémunération définitif

**COÛT DEFINITIF DES TRAVAUX :**

**Le coût définitif des travaux est arrêté à 723 000.00 Euros HT**

1<sup>ère</sup> tranche-Coût définitif des travaux arrêté à **364 000.00 Euros HT**

2<sup>ème</sup> tranche-Coût définitif des travaux arrêté à **359 000.00 Euros HT**

Ce coût est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois m0 études fixé par le contrat de Maîtrise d'oeuvre.

**Le seuil de tolérance est fixé à 831 450.00€ HT**

1<sup>ère</sup> tranche seuil de tolérance fixé à 418 600.00€ HT

2<sup>ème</sup> tranche seuil de tolérance fixé à 412 850.00€ HT

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

**Le forfait définitif de rémunération est fixé à 77 560.00€ HT**

1<sup>ère</sup> tranche : 39 040.50€ HT

2<sup>ème</sup> tranche : 38 519.50€ HT

**DÉCOMPOSITION DU NOUVEAU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION**

PHASE	ELEMENTS DE MISSION	NOMENCLATURE	EUROS H.T. MARCHÉ	EUROS T.V.A. 20,00%	EUROS H.T. AVENANT	EUROS T.V.A. 20,00%	EUROS T.T.C.
1	APS	AVANT - PROJET SOMMAIRE	9 834,00	1 966,80			11 800,80
	APD	AVANT - PROJET DETAILLE	10 489,60	2 097,92			12 587,52
	DPC	DOSSIER PERMIS de CONSTRUIRE	1 966,80	393,36			2 360,16
2	FGC	PROJET de CONCEPTION GENERALE	13 767,60	2 753,52	6 755,20	1 351,04	24 627,36
3	AMT	ASSISTANCE CONSULTATION ENTREPRISES	5 244,80	1 048,96	5 244,80	1 048,96	12 587,52
	DET	DIRECTION et COMPTABILITE des TRAVAUX	20 979,20	4 195,84			25 175,04
	AOR	ASSISTANCE OPERATIONS RECEPTION	3 278,00	655,60			3 933,60
<b>TOTAL:</b>			<b>65 560,00</b>	<b>13 112,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>93 072,00</b>

**DÉCOMPOSITION DU NOUVEAU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION**

PHASE	ELEMENTS DE MISSION	NOMENCLATURE	EUROS H.T. MARCHÉ	EUROS T.V.A. 20,00%	EUROS H.T. AVENANT	EUROS T.V.A. 20,00%	EUROS T.T.C.
1	APS	AVANT - PROJET SOMMAIRE	4 950,00	990,00			5 940,00
	APD	AVANT - PROJET DETAILLE	5 280,00	1 056,00			6 336,00
	DPC	DOSSIER PERMIS de CONSTRUIRE	990,00	198,00			1 188,00
2	FGC	PROJET de CONCEPTION GENERALE	6 930,00	1 386,00	3 400,50	680,10	12 396,60
3	AMT	ASSISTANCE CONSULTATION ENTREPRISES	2 640,00	528,00	2 640,00	528,00	6 336,00
	DET	DIRECTION et COMPTABILITE des TRAVAUX	10 560,00	2 112,00			12 672,00
	AOR	ASSISTANCE OPERATIONS RECEPTION	1 650,00	330,00			1 980,00
<b>TOTAL:</b>			<b>33 000,00</b>	<b>6 600,00</b>	<b>6 040,50</b>	<b>1 208,10</b>	<b>46 848,60</b>

**DÉCOMPOSITION DU NOUVEAU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION**

PHASE	ELEMENTS DE MISSION	NOMENCLATURE	EUROS H.T. MARCHÉ	EUROS T.V.A. 20,00%	EUROS H.T. AVENANT	EUROS T.V.A. 20,00%	EUROS T.T.C.
1	APS	AVANT - PROJET SOMMAIRE	4 884,00	976,80			5 860,80
	APD	AVANT - PROJET DETAILLE	5 209,60	1 041,92			6 251,52
	DPC	DOSSIER PERMIS de CONSTRUIRE	976,80	195,36			1 172,16
2	FGC	PROJET de CONCEPTION GENERALE	6 837,60	1 367,52	3 354,70	670,94	12 230,76
3	AMT	ASSISTANCE CONSULTATION ENTREPRISES	2 604,80	520,96	2 604,80	520,96	6 251,52
	DET	DIRECTION et COMPTABILITE des TRAVAUX	10 419,20	2 083,84			12 503,04
	AOR	ASSISTANCE OPERATIONS RECEPTION	1 628,00	325,60			1 953,60
<b>TOTAL:</b>			<b>32 560,00</b>	<b>6 512,00</b>	<b>5 959,50</b>	<b>1 191,90</b>	<b>46 223,40</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Autorise à 9 voix pour, 2 contre ( Mme LAFON, M.BOUTELIER), 0 abstention Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du contrat de Maîtrise d'œuvre pour la salle multi-activités.

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

5. Devis supplémentaire Entreprise ROUSSILLE PORCHE Eglise Saint Jean-Baptiste

Monsieur le Maire rappelle le changement de 600 tuiles sur l'Eglise Saint Jean-Baptiste ainsi que les dalles. Il précise que le clocher de l'Eglise a besoin d'un entretien car il y a de la mousse ainsi que la dalle de la Mairie coté rue des écoles.

M.BOUTELIER pose une question sur la rampe devant l'Eglise. M.VIGO rappelle que ce qui est permis n'est pas mieux car risque de faire trébucher les gens.

**DELIBERATION N° 5 DU 27 JUIN 2024**  
Devis supplémentaire Entreprise ROUSSILLE PORCHE Eglise Saint Jean-Baptiste

Monsieur le Maire rappelle le changement de 600 tuiles sur l'Eglise Saint Jean-Baptiste ainsi que les dalles. Il précise que le clocher de l'Eglise a besoin d'un entretien car il y a de la mousse ainsi que la dalle de la Mairie coté rue des écoles.

Le devis de l'entreprise s'élève à 3 010.38 € TTC.

Monsieur el Maire demande à son conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 11 voix pour 0 contre, 0 abstention le devis de l'entreprise ROUSSILLE et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6. Règlement cantine et garderie année scolaire 2024-2025

M.VIGO rappelle pourquoi tout a été concentré sur deux pages car les gens ne lisent pas tout.

Présentation des chartes de bonne conduite sur l'écran.

Discussion autour du prix de la cantine en évoquant notamment la hausse des prix et la fin prochaine du dispositif cantine à 1 €.

Consensus pour conserver les mêmes tarifs de cantine

**DELIBERATION N° 6 DU 27 JUIN 2024**  
Règlement cantine et garderie année scolaire 2024-2025 et tarifs

Monsieur le maire explique à son conseil municipal que la commission école cantine a modifié le règlement de la cantine scolaire et de la garderie en le synthétisant ainsi que les chartes de bonne conduite.

Le conseil décide de conserver les tarifs de l'année précédente à 11 voix pour, 0 contre,

0 abstention.

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

**INFORMATIONS :**

- **Agés et Vies** : rappel d'un article du Sud-Ouest ; consensus pour ne pas aller plus loin avec eux. **M.VIGO** va leur faire un courrier.  
**Monsieur BOUTELIER** rappelle que le terrain peut servir à la société de Chasse.
- **Sécurité incendie à l'école** : sera réglée prochainement
- **Projet agriphotovoltaïque d Monsieur GIRARD** et la consultation publique : grosse opposition qui peut compromettre le projet. A suivre **M.VIGO** informe que **M.GRAASS** demande à ce que le conseil municipal retire sa délibération favorable au projet agriphotovoltaïque. Aucun conseiller autour de la table semble prêt à voter en ce sens.
- **Nuits d'Eté** : besoin de la présence de conseillers

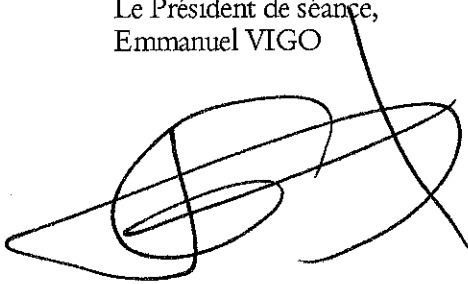
22heures20 départ de Mme **SERRES Aurélie**.

- **Question sur les friches des zones artisanales.(Zone Jean Berty)** et le fait qu'elle ne se remplisse pas. **M.VIGO** répond que le **SCOT** est cohérent.

La séance est levée à 22 heures 40

**SIGNATURES :**

Le Président de séance,  
Emmanuel VIGO



Le Secrétaire de Séance,  
Olivier BALSAC

